

Poste le 09/08/21  
Reçu le 11/08/21



Direction Territoriale  
Centre-Ouest-Aquitaine

Agence Territoriale  
Landes Nord Aquitaine

Fédération SEPANSO Landes  
M. Le Président, Georges CINGAL  
1581 route de Cazordite  
40300 CAGNOTTE

Bruges, le 6 août 2021

Site de Bruges  
9 rue Raymond Manaud  
33520 BRUGES  
Tél. : 05 56 00 64 74  
ag.landés-nord-aquitaine@onf.fr

N/Réf : 2021-662-EC/MS

Objet : Réponse à votre courrier du 30/07/2021 – Coupes rases FD Mimizan

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre courrier mentionné en objet et – comme je vous en avais informé – j'ai recueilli les éléments d'information afin de me permettre de vous répondre plus précisément.

Comme vous le mentionnez au début de votre courrier, l'histoire impacte nos possibilités et nos actes de gestion. Le temps forestier est long et la gestion de « parquets de régénération » de 60 ha d'il y a 50 ans nous contraint dans notre gestion d'aujourd'hui.

Je précise qu'en forêts littorales, nous procédons au renouvellement des forêts par régénération naturelle. Dans ce cadre, nous pratiquons des coupes définitives - qui diffèrent de la notion de « coupes rases » dans la mesure où elles ne sont pas suivies de plantations. En cas d'échec de cette régénération naturelle (semis insuffisants, pas de semis, ...), nous pouvons être amenés à engager des opérations de semis artificiels, puis, si l'échec persiste, des plantations. C'est ainsi que nous avons dû engager des programmes de plantation dans des zones en échec (sécheresse, gibier, ...).

L'évolution climatique interpelle très concrètement nos pratiques et nous les faisons évoluer pour servir notre objectif de base d'assurer le renouvellement des forêts.

Cela nous a conduit à procéder par coupes progressives en instaurant une coupe d'ensemencement avec pour objectifs – entre autres - :

- D'augmenter la fructification des pins et donc le nombre de graines qui arrivent au sol
- D'assurer le maintien d'un couvert léger et donc de l'ombre pour protéger les plantules tout en apportant la lumière dont le Pin maritime – essence héliophile – a absolument besoin pour se développer.

Nous revoyons aussi nos plans d'aménagements pour diminuer la taille des parquets (20 ha actuellement dans la plupart de nos documents d'aménagement validés par Arrêté ministériel en FD, contre 60 « avant-hier » ...).



Tout ceci nécessite de réinterroger l'aménagement de près de 50 000 ha de FD littorales dans une logique de gestion durable et équilibrée. C'est donc un travail colossal que nous engageons néanmoins sur la base des résultats de nos expérimentations, avec humilité mais détermination.

En l'occurrence, je suis conscient de la situation autour de la route Lespecier depuis Bias pour la connaître. Elle résulte de la mise en régénération nécessaire de peuplements surannés dans des conditions difficiles et suite à des dépérissements (scolytes) avec des échecs. Cela impacte donc le paysage. La parcelle 56 désignée au titre de 2021 et mise en vente le 20 mai a été retirée depuis. Nous étudions en effet la possibilité de passer en coupe progressive comme décrit plus haut suivant les évolutions des parcelles déjà en cours de régénération.

J'espère avoir par ce courrier clarifié la situation et répondu ainsi à vos attentes. Nous pourrions bien sûr en parler de vive voix si vous le souhaitez.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma respectueuse considération.

Le Directeur ;

Éric CONSTANTIN

